

Société canadienne d'évaluation
Concours de simulation d'évaluation

Thème de la ronde préliminaire
février 2002
« Programme d'aide aux musées »

Le Concours de simulation d'évaluation est organisée par la Société canadienne d'évaluation, Section de la Capitale nationale. Le Comité organisateur 2002 est constitué des personnes suivantes :

Lisa Fairweather

Candidate à la maîtrise, Politiques publiques
et administration
Université Carleton
lisatrev@hotmail.com

Natasha Bergeron

Candidate au doctorat, Psychologie clinique
Université d'Ottawa
natashab@uottawa.ca

Isabelle Bourgeois

Agente d'évaluation de programmes
Conseil de recherches en sciences naturelles
et en génie
isabelle@storm.ca

François Duhaime

Associé
Prairie Research Associates
duhaime@pra.ca

Le Comité organisateur remercie le ministère du Patrimoine canadien d'avoir fourni l'information relative au sujet de la présente épreuve et d'en avoir assuré la traduction en français.

Le présent document comporte des éléments réels et hypothétiques et n'a été produit qu'à des fins éducatives.

2 février 2002

À l'Équipe SCE 2002

Félicitations pour la création de votre nouvel exercice de consultation. Un gestionnaire de programme du ministère du Patrimoine canadien nous a récemment demandé de distribuer la demande de propositions ci-jointe portant sur le *Programme d'aide aux Musées* (PAM). Plus précisément, M^{me} Annie Vadeboncoeur, directrice du PAM, désire obtenir de l'information sur la façon dont son équipe pourrait évaluer le programme. Nous croyons que cette occasion pourrait intéresser votre équipe.

Les documents ci-joints contiennent la demande de propositions, qui fournit des renseignements généraux sur le PAM, ainsi qu'un cadre d'évaluation du programme, élaboré par M^{me} Vadeboncoeur et un évaluateur professionnel. Le cadre d'évaluation expose les questions d'évaluation, les indicateurs ainsi que quelques sources de données utiles pour l'évaluation.

Votre proposition devra comporter un plan cohérent d'évaluation du PAM. La directrice du programme et son personnel désirent savoir comment vous évalueriez ce programme si vous étiez embauchés pour le faire. La proposition de votre équipe doit couvrir les éléments suivants:

- 1) Observations sur le cadre d'évaluation existant. Vous devez en indiquer les forces et les faiblesses et décrire les éléments manquants, le cas échéant.
- 2) Élaboration d'un plan d'évaluation pratique. Décrivez chacune des mesures d'évaluation que vous appliqueriez, en ordre chronologique.
- 3) Description détaillée de chacun des outils de collecte des données que vous avez choisis. Expliquez en quoi ils consistent, la façon dont vous les utiliseriez dans le cas présent et pourquoi vous les utiliseriez.
- 4) Bref exposé sur les possibilités et les difficultés que présente votre plan, afin d'en souligner les forces et les faiblesses.
- 5) Votre proposition s'adressera à des gens qui connaissent peu ou pas le domaine de l'évaluation. Accompagnez votre proposition d'une lettre décrivant les avantages que présente l'évaluation pour ce type de programme et qui appuie votre approche. Nota : La lettre d'accompagnement doit faire partie du document présenté et non constituer le message de votre courriel.

Enfin, le Ministère craint que les arguments recueillis au moyen de cet exercice ne répondent pas à des normes de rigueur suffisamment élevées pour offrir un résultat crédible aux yeux des parties intéressées. Gardez cette question en mémoire lors de l'élaboration de votre plan d'évaluation et efforcez-vous d'y répondre chaque fois que l'occasion s'en présente.

Nous espérons recevoir votre proposition par courriel plus tard au cours de la journée.

Bonne chance !

Lisa Fairweather, Natasha Bergeron, François Dumaine et Isabelle Bourgeois
Comité organisateur du Concours de simulation d'évaluation 2002

Évaluation - Programme d'aide aux musées

CONTEXTE OU ORIGINE DU PROJET

Sous la supervision du ministère du Patrimoine canadien (MPC), le Programme d'aide aux musées (PAM) offre une aide financière aux musées canadiens et organismes connexes. L'aide est administrée au moyen de subventions et de contributions annuelles destinées à favoriser l'accès aux collections du pays et l'excellence dans les domaines de la recherche, des expositions, de l'éducation, de la conservation et de la technologie de l'information. Le Programme appuie cet objectif par trois volets :

- soutien financier aux expositions itinérantes destinées à promouvoir la culture, le patrimoine et la diversité ;
- soutien financier aux musées autochtones pour le développement et la gestion de collection ;
- promotion des échanges professionnels entre les musées et du perfectionnement des professionnels des musées.

En 1999, les priorités du PAM ont été réorientées vers les expositions itinérantes provinciales, les échanges professionnels et les projets utilisant les nouveaux médias. En outre, le Programme insiste davantage sur le développement des musées autochtones. Afin d'évaluer les résultats de cette réorientation, le Ministère propose les lignes directrices suivantes.

BUT DU PROJET

L'évaluation du Programme d'aide aux musées doit couvrir les aspects suivants :

- 1) Pertinence :
Les questions relatives à la pertinence doivent permettre de déterminer si le programme répond concrètement à un besoin réel.

2) Succès :

Les questions portant sur ce point doivent aider à déterminer si le programme parvient aux résultats attendus, sans entraîner d'effets négatifs. Les questions doivent aussi révéler les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats ultimes.

3) Formule et mise en oeuvre :

Les questions concernant cet aspect permettent de déterminer si les meilleurs moyens sont utilisés pour parvenir aux résultats souhaités ou s'il ne conviendrait pas d'en utiliser d'autres. Elles permettent également de mesurer l'efficacité du programme en fonction des coûts.

Les conclusions de l'évaluation serviront à modifier la formule du Programme dans un souci de rentabilité et d'efficacité.

DESCRIPTION DU PROGRAMME D'AIDE AUX MUSÉES

OBJECTIFS

Le Programme d'aide aux musées (PAM) offre un appui financier aux musées canadiens et aux organismes connexes, dans le cadre d'activités qui :

- favorisent l'accès des générations actuelles et futures de Canadiens à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique ;
- nous aident à mieux connaître le patrimoine, à le comprendre et à l'apprécier.

PROJETS ADMISSIBLES

Le Programme accorde des ressources financières pour la réalisation de projets faisant appel à des moyens traditionnels ou appliquant de nouvelles technologies. Les priorités pour le PAM sont les suivantes :

- les projets qui favorisent le partage des connaissances et la circulation des histoires entre les Canadiens de l'ensemble des provinces et des territoires (expositions itinérantes, activités de diffusion externe, initiatives de collaboration, partenariat) ;
- les projets qui favorisent et appuient le développement des musées autochtones ;
- les projets qui appuient et favorisent les échanges et le dialogue entre les organismes muséaux canadiens et les professionnels du milieu.

ADMISSIBILITÉ

Le Programme d'aide aux musées (PAM) offre un appui financier aux musées canadiens et aux organismes connexes, dans le cadre d'activités qui se marient aux objectifs de la *Politique muséale du Canada*. Le Programme est administré par la Direction générale des politiques du patrimoine, ministère du Patrimoine Canadien, et ses bureaux régionaux. Les bureaux régionaux du Ministère sont les principaux responsables de l'exécution du Programme.

Sont admissibles au PAM :

- Les musées canadiens constitués en sociétés sans but lucratif, qui :
 - fournissent des services au public à longueur d'année ;
 - emploient au moins un spécialiste à temps plein ;
 - sont dotés de politiques de gestion et de conservation des collections ainsi que de plans organisationnels à moyen terme (3 à 5 ans).
- Les organismes constitués en sociétés sans but lucratif qui souhaitent concevoir et créer un musée.
- Les organismes de services muséologiques sans but lucratif et les organismes connexes.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Programme d'aide aux musées accorde un appui financier en fonction des projets. L'appui financier est accordé dans une proportion pouvant aller jusqu'à 70 p. 100 des coûts directs du projet, selon le volet du Programme dans le cadre duquel le projet est présenté et les fonds

disponibles. Un projet qui sera réalisé au cours de plusieurs exercices financiers pourra être évalué et recevoir une aide financière.

L'aide financière est offerte sous trois volets :

Accès et diffusion nationale

Développement des musées autochtones

Développement organisationnel

Accès et diffusion nationale

Le volet Accès et diffusion nationale a pour objectif de relier différentes régions du pays en aidant les musées à atteindre un public vaste, qui reflète la diversité culturelle du Canada. Ce volet vise à encourager :

- la mise sur pied d'expositions itinérantes et de projets destinés à un public se trouvant hors des frontières locales, provinciales et territoriales ;
- l'échange d'idées et d'expériences ainsi que le dialogue entre les professionnels du patrimoine.

Le PAM encourage les musées à entreprendre des projets qui rejoignent un public vaste et diversifié. L'aide financière du volet Accès et diffusion nationale est accordée par voie de concours une fois par année. Le volet Accès et diffusion nationale comporte deux options.

Diffusion nationale	Cette option veut appuyer les projets de diffusion — expositions itinérantes, projets mettant à profit de nouveaux médias, activités d’interprétation ou d’éducation spéciales et échanges de professionnels — réalisés ou présentés dans au moins trois provinces ou territoires. Ces projets doivent commencer après le début de l’exercice (1 ^{er} avril) suivant la date limite de la série de subventions (1 ^{er} novembre) et sont admissibles à un financement pouvant atteindre jusqu’à 70 p. 100 des coûts directs du projet, selon les fonds disponibles.
Fonds pour la circulation des expositions itinérantes	Ce fonds aide à payer les coûts inhérents à l’emprunt d’une exposition provenant d’un musée situé dans une autre province ou un autre territoire. Les musées qui ont un budget annuel de 1 000 000 \$ ou moins peuvent présenter une demande à n’importe quel moment dans l’année, mais ne peuvent recevoir plus d’une subvention par exercice. Les fonds servent à couvrir les frais admissibles de l’emprunteur ou des coûts apparentés, comme le transport de l’exposition. Cette option couvre jusqu’à 50 p. 100 des coûts d’emprunt, de location et de transport de l’exposition, ou des coûts semblables, jusqu’à concurrence de 5 000 \$ par subvention.

Développement des musées autochtones

Le volet Développement des musées autochtones veut aider les organismes autochtones à préserver leur patrimoine culturel et soutenir les efforts visant à mieux faire comprendre au public la richesse et la diversité des cultures autochtones. Les projets admissibles sont ceux qui :

- favorisent le développement de musées et d’installations connexes au sein des communautés autochtones par le financement d’études de faisabilité et d’autres études semblables ;
- soutiennent des projets de musées qui démontrent un partenariat entre des communautés et des groupes des Premières nations et des musées établis ;
- appuient des projets qui ne sont pas nécessairement liés aux autres volets du PAM.

L'aide du volet Développement des musées autochtones est accordée par voie de concours une fois par année et les projets retenus sont admissibles à un financement allant jusqu'à 70 p. 100 des coûts, selon les fonds disponibles.

Développement organisationnel

Le volet Développement organisationnel vise à aider les musées et leurs employés à répondre aux normes professionnelles dans des domaines tels que la conservation et la sauvegarde des collections et le perfectionnement du personnel. Ce volet vise également à raffermir la stabilité économique des organismes en appuyant :

- des projets qui améliorent les compétences en ressources humaines des administrateurs, des employés et des bénévoles ;
- des projets qui assurent la conservation, la préservation et la bonne gestion des collections des musées à long terme ;
- la réalisation d'études de faisabilité et de planification, de stratégies de développement et de marketing et de projets de planification stratégique qui contribuent à la stabilité financière à long terme des musées.

L'aide du volet Développement organisationnel est accordée par voie de concours une fois par année et les projets retenus sont admissibles à un financement allant jusqu'à 50 p. 100 des coûts, selon les fonds disponibles.

Prestation des services du Programme

En général, le cycle de la série de subventions est planifié de façon à permettre l'approbation ministérielle des projets le plus tôt possible au cours de l'exercice, ou environ six mois à partir de la date limite de formulation des demandes. Bien qu'il relève du secteur Arts et Patrimoine, le PAM est administré conjointement par les régions et l'administration centrale et mis en oeuvre principalement par les administrations régionales. À l'administration centrale, le fonctionnement

du PAM nécessite environ 2,25 ÉTP et des coûts opérationnels de 36 000 \$. Les ÉTP et les coûts opérationnels du personnel en région sont proportionnels au temps que les musées et les conseillers en patrimoine consacrent au Programme d'aide aux musées, car nombre d'entre eux contribuent également à l'exécution du Programme des initiatives culturelles, pour ne nommer que celui-là.

Les demandeurs sont invités à discuter de leur projet avec un agent de programme régional suffisamment longtemps avant la date limite de présentation des demandes. Le conseiller muséal régional de PCH établit l'admissibilité des clients et des projets. Il aide les demandeurs à préparer leur proposition en leur expliquant les critères et les objectifs du programme et en commentant leur proposition. Ces mesures de soutien garantissent que les demandes acceptées répondent entièrement aux critères et appuient les objectifs du Programme d'aide aux musées.

Une fois que les demandes répondent aux critères obligatoires d'admissibilité du client et du programme et fournissent toute l'information requise, les projets présentés sous l'un ou l'autre volet national (Accès et diffusion nationale, Développement des musées autochtones) sont soumis à l'examen d'un comité des pairs, formé d'intervenants du milieu des musées et d'autres spécialistes. Les membres du Comité sont mis en candidature chaque année par le personnel régional et choisis par l'administration centrale. Chaque projet est évalué en fonction de sa qualité et de son degré de faisabilité au regard des critères du Programme. Les différents projets sont ensuite classés en fonction du respect des principes établis et de leurs qualités muséologiques. Ce classement constitue le fondement principal des recommandations faites au ministre. Les projets présentés dans le contexte du volet Développement organisationnel sont évalués directement par les régions, habituellement au moyen de processus consultatifs pouvant comprendre un comité des pairs régional.

Pour tous les volets, l'engagement des fonds et des dépenses s'effectue au moyen d'un transfert de ressources vers les Centres de fonds régionaux. Les seuls fonds engagés et dépensés par l'administration centrale sont ceux qui concernent les projets présentés par des organismes de services nationaux.

Les recommandations sont signées par un membre de la direction des régions ou de

l'administration centrale, selon le cas, et soumises à l'approbation du ministre du Patrimoine canadien. Les demandeurs sont ensuite informés des décisions rendues.

Les demandes doivent parvenir au Ministère au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année. Le comité des pairs se réunit en janvier et le personnel du Ministère termine le processus de recommandation avant la fin de l'exercice. Le processus est planifié de façon à permettre l'approbation ministérielle le plus tôt possible au cours du nouvel exercice.

Cadre d'évaluation

Le tableau suivant expose les principaux éléments d'évaluation. Il délimite et énumère les questions servant à évaluer le PAM.

ÉVALUATION DU PAM ET EXIGENCES DE RENSEIGNEMENT — QUESTIONS		
Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources des renseignements
A. Pertinence		
1. Les objectifs du PAM sont-ils encore pertinents dans le cadre de la politique actuelle ? <ul style="list-style-type: none"> • Les musées du Canada ont-ils encore besoin d'aide financière pour concevoir, faire circuler et montrer leurs expositions / produits à l'extérieur de leurs propres installations, dans les autres provinces ? 	<ul style="list-style-type: none"> • analyse des besoins • nombre de présentations et d'acceptations de projet au regard du volet Accès et diffusion nationale ; ratios au fil du temps (tendance) ; • opinion des parties intéressées (demandeurs, spécialistes des musées, associations, personnel et direction de PCH — régions et administration centrale) 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation du Programme (dossiers) • Recensement statistique PAM 1999 (y compris les demandes refusées) • études de cas • interrogation des principaux informateurs • sondage auprès des visiteurs • atelier régional

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources des renseignements
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes autochtones de mise en valeur du patrimoine ont-ils encore besoin de soutien financier pour présenter et préserver le patrimoine culturel des peuples autochtones ? 	<ul style="list-style-type: none"> analyse des besoins nombre de présentations et d'acceptations de projet au regard du volet Développement des musées autochtones et nombre d'applications au Volet national ; ratios au fil du temps (tendance) ; opinion des demandeurs, groupes de protection du patrimoine autochtone, personnel et direction de PCH — régions et administration centrale) 	<ul style="list-style-type: none"> examen de la documentation du Programme Recensement statistique PAM 1999 (y compris les demandes refusées) sondage auprès des visiteurs études de cas interrogation des principaux informateurs atelier régional
<ul style="list-style-type: none"> Les musées du Canada ont-ils encore besoin d'aide financière pour élaborer des normes professionnelles et améliorer leurs connaissances spécialisées dans tous les domaines de gestion des musées ? 	<ul style="list-style-type: none"> analyse des besoins nombre et ratio de présentations et d'acceptations de projet au regard du volet Développement organisationnel ; ratios au fil du temps (tendance) ; opinion des demandeurs, groupes de protection du patrimoine autochtone, personnel et direction de PCH — régions et administration centrale) 	<ul style="list-style-type: none"> examen de la documentation du Programme Recensement statistique PAM 1999 (y compris les demandes refusées) études de cas interrogation des principaux informateurs atelier régional
<p>2. Si le PAM n'avait pas été créé au début des années 1970, dans quelle mesure les activités muséales financées par ce programme auraient-elles subi des répercussions négatives ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> analyse des tendances dans l'aide financière depuis les années 1970 analyse des tendances dans le nombre de demandes et d'approbations de projet PAM depuis les années 1970 ; ratios ; opinion des parties intéressées au PAM (spécialistes des musées et personnel de PCH) 	<ul style="list-style-type: none"> examen de la documentation du Programme analyse statistique Recensement statistique PAM 1999 interrogation des principaux informateurs atelier régional

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources des renseignements
3A. Quels sont, en ce début de 21 ^e siècle, les besoins des Canadiens en ce qui concerne la connaissance et la compréhension de leur patrimoine diversifié ?	<ul style="list-style-type: none"> • opinion des parties intéressées au PAM • opinion des Canadiens 	<ul style="list-style-type: none"> • analyse documentaire • Recensement statistique PAM 1999 • <i>Questions du sondage national de Patrimoine canadien</i> • sondage auprès des visiteurs • interrogation des principaux informateurs • atelier régional
3B. Quel rôle le gouvernement fédéral devrait-il jouer pour répondre à ces besoins ? Par exemple, devrait-il désigner les « collections d'importance nationale » au pays et en soutenir la gestion efficace ?	<ul style="list-style-type: none"> • opinion des parties intéressées au PAM • opinion des Canadiens 	<ul style="list-style-type: none"> • analyse documentaire • Recensement statistique PAM 1999 • <i>Questions du sondage national de Patrimoine canadien</i> • sondage auprès des visiteurs • interrogation des principaux informateurs • atelier régional
B. Succès		
4A. Dans quelle mesure le PAM a-t-il favorisé la connaissance et la compréhension mutuelles des Canadiens par un meilleur accès à leur patrimoine diversifié, à leur histoire et aux symboles qui les représentent, notamment par : 1- le volet Diffusion nationale ? 2- le Fonds pour la circulation des expositions itinérantes ?	<ul style="list-style-type: none"> • profil statistique des projets financés au regard du volet Accès et diffusion nationale du PAM depuis les années 1970, surtout en ce qui concerne : • le nombre d'expositions itinérantes • le nombre d'expositions empruntées • le nombre de projets utilisant les nouveaux médias • le nombre d'activités d'éducation ou d'interprétation • les échanges de professionnels • l'opinion des parties intéressées 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation du Programme • Recensement statistique PAM 1999 • sondage auprès des visiteurs • études de cas • atelier régional

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources des renseignements
<p>4B. Dans quelle mesure le PAM a-t-il amélioré le maintien, la préservation, la conservation et la présentation du patrimoine culturel des peuples autochtones au Canada, notamment par :</p> <p>1-le soutien financier d'études de faisabilité et autres</p> <p>2-le soutien financier de partenariats entre collectivités / groupes des Premières nations et des musées établis et d'autres projets ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • profil statistique / descriptif du volet Développement des musées autochtones en termes de nombre et de type de projets, d'organismes financés, de « visiteurs » et d'installations touchées • opinion des parties intéressées 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation du Programme • Recensement statistique PAM 1999 • sondage auprès des visiteurs • études de cas • atelier régional
<p>4C. Dans quelle mesure le PAM a-t-il amélioré la gestion des organismes muséologiques du Canada et renforcé leur capacité à relever de nouveaux défis ainsi que leur stabilité à long terme en ce qui concerne :</p> <p>1-le perfectionnement professionnel des gestionnaires, du personnel et des bénévoles ?</p> <p>2-la gestion efficace à long terme des collections ?</p> <p>3-les études de planification et de faisabilité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • profil statistique / descriptif du volet Développement organisationnel sous les aspects suivants : • nombre de projets de perfectionnement professionnel (nombre de personnes formées) • nombre de projets de gestion des collections • nombre d'études et d'activités de suivi • opinion des parties intéressées 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation du Programme • sondage auprès des visiteurs • Recensement statistique PAM 1999 • études de cas • atelier régional
<p>5. Quels mécanismes de surveillance a-t-on mis en place pour mesurer le rendement du PAM ? Quel type de rapport annuel ou d'examen périodique devrait-on adopter ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • analyse des formulaires du programme et des projets PAM et rapports sur la disponibilité des données de rendement • opinion des parties intéressées au PAM et des experts 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation • analyse documentaire • Recensement statistique PAM 1999 • interrogation des principaux informateurs • atelier régional
C. Formule et mise en oeuvre		
<p>6. Le niveau de financement de chacun des trois volets du PAM est-il adéquat ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • opinion des parties intéressées au PAM et des experts 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation (aide financière accordée par le passé) • Recensement statistique PAM 1999 • interrogation des principaux informateurs • atelier régional

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources des renseignements
7. De façon générale, dans quelle mesure la formule et l'exécution des trois volets du PAM répondent-elles aux objectifs du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> • analyse des directives et des critères du PAM en fonction de leur concordance avec les objectifs du Programme • opinion des parties intéressées au PAM et des experts 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation • Recensement statistique PAM 1999 • interrogation des principaux informateurs • études de cas • atelier régional
8. Plus précisément, la formule du PAM (trois volets) permet-elle de joindre efficacement les institutions et les personnes ciblées ?	<ul style="list-style-type: none"> • profil objectif / résultat en ce qui concerne les institutions touchées par le PAM • opinion des parties intéressées au PAM et des experts 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation • Recensement statistique PAM 1999 • interrogation des principaux informateurs • atelier régional
9. Y a-t-il des éléments de conception / exécution nuisibles au succès du PAM sous les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> • orientation des trois composantes ? • critères d'approbation ? • examen des pairs et examens régionaux ? • processus de financement / budgétisation du PCH-PAM (programme / project ; régions / administration centrale) ? • structure de rapport ? • autres ? Quels sont-ils ? Que devrait-on changer ? 	<ul style="list-style-type: none"> • opinion des parties intéressées au PAM et des experts 	<ul style="list-style-type: none"> • examen de la documentation • Recensement statistique PAM 1999 • interrogation des principaux informateurs • études de cas • atelier régional
D. Rentabilité et formules de rechange		
10. Le mode d'exécution du PAM est-il efficace ? Quel est son efficacité par rapport à d'autres programmes comparables (provinciaux / municipaux / internationaux) ? 11. Quelles autres solutions pourrait-on appliquer en termes de formule et d'exécution du programme ?	<ul style="list-style-type: none"> • analyse d'autres programmes (provinciaux / municipaux / internationaux) en ce qui concerne le mode d'exécution du programme et les décisions financières / budgétaires ; • examen des programmes fédéraux susceptibles d'appuyer des projets semblables 	<ul style="list-style-type: none"> • analyse documentaire • interrogation des principaux informateurs • Recensement statistique PAM 1999 • atelier régional